

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/I-11

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2010

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°1 pour 2010 du SATESE, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion. L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **97 264,95 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 21	- Immobilisations corporelles	15 233,00 €
	• Restes à réaliser 2009: 11 872 €	
	• Matériel et outillage (cpte 2157): 628 €	
	• Autre matériel (cptes 218): 2 733 €	
Compte 23	- Immobilisations en cours	-49 100,00 €
	• Restes à réaliser 2009: 66 930 €	
	• Travaux sur bâtiments: -116 030 €	
	Total des dépenses d'investissement	-33 867,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

Compte 61	- Services extérieurs	122 030,00 €
Compte 62 (sauf 621)	- Autres services extérieurs	5 161,95 €
	- Sous-total des dépenses du chapitre 011	127 191,95 €

- CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Compte 6218	- Autre personnel extérieur	2 100,00 €
Compte 633	- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	170,00 €
Compte 64	- Charges de personnel	1 670,00 €
	- Sous-total des dépenses du chapitre 012	3 940,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	131 131,95 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	97 264,95 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

* SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 020,98 €
Compte 1068	- Excédent de fonctionnement	47 781,02 €
	Total des recettes d'investissement	78 802,00 €

* SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002	- Résultat de fonctionnement reporté	18 462,95 €
	Total des recettes de fonctionnement	18 462,95 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	97 264,95 €

Le SATESE occupe actuellement une partie des locaux appartenant au Parc Routier, et mis à disposition du Département depuis le 1^{er} janvier 2010. Compte tenu de l'urgence à reloger le SATESE, le financement des travaux de rénovation du bâtiment se fera par une dépense de fonctionnement, avec un amortissement sur 5 ans comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 1 du SATESE pour 2010, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide que, compte tenu de l'urgence à reloger le SATESE, le financement des travaux de rénovation du bâtiment se fera par une dépense de fonctionnement, avec un amortissement sur 5 ans comme le prévoit la réglementation en vigueur ;
- Adopte la décision modificative n° 1 pour 2010, du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, qui s'équilibre à 97 264,95 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,